

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISEARRONDISSEMENT DE
PONTOISECANTON DE
VAUREAL

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 3 MARS 2016**

Nombre de conseillers**Date de convocation :**

- En exercice : 10

27 février 2016

- Présents : 07

- Votants : 07

Date d'affichage :

- Absents : 03

27 février 2016

- Exclus : 00

L'an deux mil seize, le 3 mars à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Jocelyn Hébert, Jean-Luc Legras, Pierre Polvériari, Jean-Baptiste Quinet, Sophie Deschamps, Natacha Michel.

Absents excusés : Valérie Dodin, Pascal Cazé, Fabien Couegnoux.

Jean-Luc Legras a été nommé secrétaire.

Délibérations

1) Délibération 2016-01 : élection d'un adjoint suite à la démission de Mme CAZOTTES de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale

Le Maire indique au conseil municipal que la démission de Mme CAZOTTES à son poste de 1^{ère} adjointe a été acceptée par le Préfet en date du 8 février 2016.

Depuis cette date, le tableau du conseil municipal est donc celui-ci :

- M. Breton Eric, Maire
- 1^{re} Adjoint (vacant)
- M. Hébert Jocelyn, 2^e Adjoint
- M. Legras Jean-Luc, Conseiller Municipal
- Mme Dodin Valérie, Conseillère Municipale
- Mme Michel Natacha, Conseillère Municipale
- M. Polvériari Pierre, Conseiller Municipal
- M. Cazé Pascal, Conseiller Municipal
- Mme Deschamps Sophie, Conseillère Municipale
- M. Quinet Jean-Baptiste, Conseiller Municipal
- M. Couegnoux Fabien, Conseiller Municipal

Le nouvel adjoint à élire en remplacement du 1^{er} adjoint démissionnaire peut occuper, sur décision du Conseil, le même rang que cet élu (Art L2122-10), ou à défaut de délibération, il prendra le 2^{ème} rang, le 2^{ème} adjoint montant au 1^{er} rang.

Le Maire rappelle également au conseil qu'il avait décidé, dans sa séance du 28 mars 2014, de nommer 2 adjoints.

Le Maire propose au conseil :

- de délibérer pour décider du nombre d'adjoints dans le conseil municipal
- de délibérer pour décider du rang du nouvel élu.

Après en avoir délibéré, notamment sur la possibilité de porter le nombre d'adjoints à trois, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de maintenir le nombre d'adjoints à deux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de ne pas faire remonter le 2^{ème} adjoint au 1^{er} rang et par conséquent, d'élire un nouveau 1^{er} adjoint.

Aucun membre du conseil ne présente sa candidature au poste de 1^{er} adjoint.
Par conséquent, le Maire informe le conseil de la nécessité de provoquer des élections partielles pour élire un 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de provoquer des élections partielles pour élire un 1^{er} adjoint.

2) Délibération 2016-02 : remplacement de Mme CAZOTTES au sein des syndicats intercommunaux

Aucun membre du conseil ne présente sa candidature pour le remplacement de Mme CAZOTTES au sein des syndicats intercommunaux.

Par ailleurs, le conseil municipal n'ayant pu préalablement procéder à l'élection d'un 1^{er} adjoint, en remplacement de Mme CAZOTTES, démissionnaire, il est décidé de reporter cette délibération ultérieurement.

3) Délibération 2016-03 : remplacement de Mme CAZOTTES au CCAS de Hodent

Aucun membre du conseil ne présente sa candidature pour le remplacement de Mme CAZOTTES au CCAS de Hodent.

Par ailleurs, le conseil municipal n'ayant pu préalablement procéder à l'élection d'un 1^{er} adjoint, en remplacement de Mme CAZOTTES, démissionnaire, il est décidé de reporter cette délibération ultérieurement.

4) Délibération 2016-04 : remplacement de Mme CAZOTTES dans les commissions communales

Aucun membre du conseil ne présente sa candidature pour le remplacement de Mme CAZOTTES dans les commissions communales.

Le conseil municipal n'ayant pu préalablement procéder à l'élection d'un 1^{er} adjoint, en remplacement de Mme CAZOTTES, démissionnaire, il est décidé de reporter cette délibération ultérieurement.

5) Délibération 2016-05 : remplacement de Mme CAZOTTES dans les commissions intercommunales

Aucun membre du conseil ne présente sa candidature pour le remplacement de Mme CAZOTTES dans les commissions intercommunales.

Le conseil municipal n'ayant pu préalablement procéder à l'élection d'un 1^{er} adjoint, en remplacement de Mme CAZOTTES, démissionnaire, il est décidé de reporter cette délibération ultérieurement.

6) Délibération 2016-06 : adoption des modifications simplifiées des statuts du PNR Vexin Français

Le Maire présente au conseil, le projet des modifications simplifiées des statuts du Parc Naturel Régional du Vexin Français, en raison de la réorganisation territoriale. Elles ont, notamment pour objet de permettre d'associer de nouvelles communes du territoire, de prévoir les différents cas de vacance de poste des membres du bureau et d'éviter la répétition des élections au sein du Bureau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide d'approuver les modifications simplifiées des statuts du PNR Vexin Français, ainsi présentées.

7) Questions diverses

Recensement de la population

Le recensement de la population s'est déroulé du 21 janvier au 20 février 2016. Le chiffre du nombre d'habitants constituant la population totale sera transmis en mai 2016 par l'INSEE.

Le Maire rappelle que le dernier avis de l'INSEE pour la population légale 2013 en vigueur au 1^{er} janvier 2016 est de 241 habitants.

EUROPA CITY

Ce projet d'équipement culturel, commercial, de loisirs, touristique et hôtelier prévu à Gonesse fait l'objet d'un débat public afin d'émettre un avis à ce sujet. Quatre réunions publiques sont prévues entre le 15 mars et le 30 juin 2016. Un site internet est également dédié au projet : <https://europacity.debatpublic.fr>.

Opération « nettoyage de printemps » de la CCVVS

Le 16 avril prochain, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine prévoit d'organiser une opération « nettoyage de printemps » avec la participation de l'Association VIEVERT.

La collecte et le traitement des déchets rassemblés par chaque commune seront pris en charge par l'association. La commune a confirmé sa participation à cette opération. Les habitants seront invités à y participer, une distribution de gants et de sacs sera effectuée.

Carnaval et Kermesse

Des parents d'élèves de l'école maternelle ont informé le Maire de leur souhait d'organiser un carnaval et une kermesse pour les enfants des trois écoles du

regroupement scolaire. Le carnaval aura lieu le dimanche 3 avril prochain matin, la kermesse est prévue le 18 juin prochain.

Le carnaval est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles des villages d'Ambleville, de Hodent et d'Omerville ainsi qu'aux enfants en maternelle ou en primaire scolarisés dans d'autres structures. Les enfants se prépareront dans la salle communale « Foyer Rural » et traverseront la rue des Sorbiers/Grand'rue/Clé des Champs/Orée du Bois/Chemin de la Garenne pour terminer par un lâcher de ballons dans la cour de l'école. Chaque ballon aura une carte à l'adresse de l'école pour une correspondance future.

La kermesse, sous réserve de bénévoles en nombre suffisant, se déroulerait dans la cour de l'école de Hodent.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Eric Breton